

REGLEMENT

LE CONCOURS DE VOLAILLES NORMANDES

**« Dans l'objectif de valoriser les filières volailles de Normandie,
La Région Normandie organise la 3ème édition du concours
le samedi 13 décembre 2025 à l'Abbaye aux Dames »**

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La Région Normandie, siégeant à l'Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523 - 14035 Caen, organise un concours de carcasses dont l'objectif est la promotion des filières volailles normandes. L'objectif de ce concours est de valoriser l'excellence des volailles élevées en Normandie ou de races normandes produites en Normandie sous la forme de leurs présentations sur l'étal (carcasses, volailles roulées notamment, seront effilées et non éviscérée). Ce concours permet également de promouvoir les éleveurs, transformateurs, filières de production et/ou de commercialisation de la volaille en Normandie.

La Région Normandie organise la 3ème édition du concours de volailles normandes dans le cloître de l'Abbaye aux Dames à Caen le samedi 13 décembre 2025. L'objectif de l'événement est de mettre en valeur la filière avicole normande et son plan de développement des races patrimoniales. Inspiré par l'excellence des volailles de Bresse, ce concours permet aux éleveurs d'acquérir les compétences et techniques pour proposer à la vente des volailles élevées et finies dans les règles de l'art.

Ce concours proposera aux visiteurs une offre de volailles d'exception pour les tables de fêtes de fin d'année.

Le formulaire d'inscription à ce concours sera accessible sur le site internet de la Région Normandie : <https://www.normandie.fr/>

. Ce concours a vocation à être organisé tous les ans, il concernera uniquement des carcasses de volailles.

La participation au concours est gratuite.

Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque candidat professionnel **ou amateur** devra être majeur et personnellement assuré en responsabilité civile. Une seule candidature (mais plusieurs par catégorie) est autorisée par candidat. Chaque candidat doit préciser les catégories dans lesquelles il concourt lors de l'inscription sur le formulaire prévu à cet effet. Les collaborateurs de la structure organisatrice et les membres du jury ne peuvent présenter leur candidature.

Les données suivantes seront à compléter :

- a. NOM ET PRENOM

- b. NOM DE LA STRUCTURE
- c. ADRESSE
- d. CODE POSTAL
- e. VILLE
- f. ADRESSE E MAIL
- g. TELEPHONE

Les catégories dans lesquelles le candidat souhaite concourir, et le nombre de volailles par catégorie.

L'inscription au formulaire valide définitivement la participation

A tout moment, et notamment lors de l'attribution des lots, la Région Normandie se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle jugerait utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus.

La participation de toute personne non autorisée à participer au concours ou pour laquelle le ou les justificatifs réclamés ne seraient pas fournis dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et entraînera l'annulation de la participation au concours.

La Région s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de ces données, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement Européen (RGPD) et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés ».

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisme organisateur pendant la durée du concours comme détaillé en l'Article 10.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES DE VOLAILLES

Chaque candidat présentera au maximum, après validation du jury, 3 sujets de son élevage dans chacune des catégories dans lesquelles il souhaite concourir ou 3 lots dans le cas des lots ou mariages pour les palmipèdes (présentation d'un sujet mâle et un sujet femelle).

Tous les sujets sont présentés effilés avec pattes, cou et tête. Pour les catégories avec couleur jaune ou blanche, le critère devra être impérativement respecté. Cette présentation et critère sont obligatoires dans le cas contraire le sujet ne pourra concourir.

Une fois les sujets validés par le jury, les participants devront s'occuper de la présentation de leurs volailles à l'aide du matériel fourni par la Région. La volaille sera entourée d'un ruban aux couleurs de la Normandie.

Les organisateurs et le jury se réservent le droit de supprimer ou ajouter des catégories à réception des inscriptions ou au tri des carcasses.

N° catégorie	Espèce / race / production / présentation / gamme de poids effilé + pattes + tête
1	Poule / race patrimoniale normande ¹ / poulet à la reine ² 1.8kg-2.8kg
2	Poule / race patrimoniale normande ¹ / poularde ⁴ 1.5kg-2.5kg
3	Poule / race patrimoniale normande ¹ / poularde ⁴ / roulée ³ 1.5kg-2.5kg
4	Poule / souche traditionnelle croissance lente ⁶ / poulet fermier blanc 1.8kg-2.8kg (lot de 3)
5	Poule / souche traditionnelle croissance lente ⁶ / poulet fermier jaune 1.8kg-2.8kg (lot de 3)
6	Poule / souche traditionnelle croissance lente ⁶ / poularde ⁴ peau jaune 1.8kg-2.8kg
7	Poule / souche traditionnelle croissance lente ⁶ / poularde ⁴ peau blanche 1.8kg-2.8kg
8	Poule / souche traditionnelle croissance lente ⁶ / chapon ⁵ peau jaune 3.5kg-5kg
9	Poule / souche traditionnelle croissance lente ⁶ / chapon ⁵ peau blanche 3.5kg-5kg
10	Canard commun / Duclair / canard, mâle et femelle 1.5kg-2.5kg (mariage)
11	Canard commun / Rouen clair / canard, mâle et femelle 1.8kg-3kg (mariage)
12	Canard de Barbarie / canard, mâle 2.8kg-4kg et femelle 1.5kg-2.5kg (mariage)
13	Oie / oie normande ou normande huppée / jar et oie, mâle 3.5kg-6kg (mariage)
14	Oie / autre souche à vocation chair / jar et oie mâle 4.5kg-7kg (mariage)
15	Pintade / pintade fermière 1.7kg-2.7kg (lot de 3)
16	Pintade / chapon de pintade 2.3kg-3.3kg
17	Dinde / dinde noire 4kg-7kg
18	Dinde / dinde bronzée 4kg-7kg

¹ Gournay, Pavilly, Le Merlerault, Coucou de France, Crèvecœur, Caumont, Cotentine

² Jeune poulet mâle de 126 jours d'âge minimum

³ Présentation après roulage de la carcasse dans un tissu

⁴ Poulette de 150 jours d'âge minimum avec phase de finition en élevage

⁵ Poulet mâle castré de 160 jours d'âge minimum avec phase de finition en élevage

⁶ Selon classification officielle

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATS

Tout dossier hors délai au 10 octobre 2025, incomplet, non-conforme au règlement ou contenant des informations fausses sera automatiquement rejeté sans analyse.

Les candidats se positionneront soit dans la catégorie abattoir professionnel ou éleveur.

Le comité d'organisation sélectionnera de façon impartiale les participants pouvant concourir et informera par mail les candidats lors du dépôt de la demande.

ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CARCASSES DE VOLAILLES

Un juge nommé par le comité d'organisation sélectionnera le jour du concours de façon impartiale les carcasses de volailles mortes pouvant concourir. Cette sélection se fera sur la base d'une grille de sélection et du respect de la présentation effilées avec pattes, cous et têtes (respect des mentions dans chaque catégorie, poids conforme, absence de bleus, signe distinctif de l'élevage apparent, ou autres signes distinctifs ...). Les carcasses non retenues ne pourront pas être exposées lors du concours.

ARTICLE 7 : DÉROULÉ DU CONCOURS

Les candidats devront présenter leurs volailles d'une manière uniforme en position dorsale sur les tables prévues à cet effet avec les supports et habillages fournis.

Les candidats devront travailler dans le respect des conditions sanitaires, d'hygiène et de sécurité.

Déroulé du concours :

Arrivée des candidats à l'Abbaye aux Dames.

Sélection des carcasses par le juge du comité d'organisation.

Début du concours par l'entrée des jurys dans le lieu du concours

Remise des prix

ARTICLE 8 : JURY ET NOTATION

Le jury est composé de jurés techniques supervisés par le Président du Jury.

Le Président du Jury et les membres du jury sont choisis par le comité d'organisation. Le jury sera composé d'acteurs de la filière volaille, de chefs, d'institutionnels et d'experts.

8.1 Jury

Le jury est constitué d'un président et de membres du jury technique. Les décisions du jury sont sans appel. Les participants acceptent de se conformer par avance à toute décision que serait amené à prendre le Président du Jury. Ceci est valable également pour toutes dispositions ne figurant pas dans le présent règlement, mais jugées, par lui, nécessaires pour la bonne marche du concours.

8.2 Barème de notation

Sera déclaré vainqueur du concours, le participant qui aura obtenu le meilleur classement par catégories (selon les critères ci-dessous). Chaque carcasse sera jugée sur les critères suivants :

TOUTES CATEGORIES	Classement
	1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème}

CRITERES DE NOTATION	
Poids : suffisant par rapport à la catégorie concernée	
Œil : bien clair. Il ne doit pas être vitreux.	

Saignée : parfaite, absence de toute coloration résiduelle.	
Epiderme doit être net sans plis. Pas de griffures, ecchymoses, de taches cutanées ou sous cutanées et sans sicut.	
Peau : qualité esthétique de l'animal, harmonie générale de la carcasse.	
Plumes restantes (facultatif mais vivement recommandé) : la collerette de plumes est présente sur le tiers supérieur du cou. Plumes propres et sèches. Aucune plume sur le reste du corps.	
Pattes : coloration et propreté.	
Corps : dense traduisant une masse musculaire réelle.	
Etat d'engraissement : le corps doit être harmonieusement couvert de graisse, naturellement répartie.	
Pour certaines catégories seulement	
Pour les poulets : crête bien développée, rouge.	
Pour les poulardes : tête développée et retombante.	
Pour les chapons : crête fine à rase. Tête très fine, en prolongement du bec.	
Uniquement pour l'emballage : le sujet doit être bien serré. Moulage parfait, ailes et pattes enfouies dans la graisse de la naissance du cou au croupion. Forme oblongue.	
TOTAL DE POINTS	

ARTICLE 9 : DESCRIPTIF DE LA DOTATION

Les gagnants du concours de volailles normandes se verront remettre les dotations suivantes : plaques de concours agricoles mentionnant le nom du concours, l'année et le classement pour les 3 premiers. Un prix coup de cœur pourra également être décerné par le jury lors du concours : une plaque concours agricoles mentionnant le nom de concours et l'année.

ARTICLE 10 : Protection des Données

Les Données recueillies dans le cadre de ce concours sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Région Normandie, représentée par son Président et Responsable de Traitement. La base légale de ce traitement est le consentement (vous êtes libres d'y participer).

Les données collectées seront communiquées aux Directions suivantes :

- DARM
- DIRCOM
- PROTOCOLE

Elles sont conservées pendant 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : Délégué à la Protection des Données

Rue Robert Schuman

76000 ROUEN

E-mail : dpo@normandie.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

La Région se dégage de toute responsabilité liée à un dysfonctionnement en rapport avec les caractéristiques même d'internet. Sa responsabilité ne pourrait également être engagée, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu. La Région ne sera pas responsable d'éventuels dommages aux biens et aux personnes subis dans le cadre des activités faisant l'objet des lots : chaque participant doit s'assurer qu'il a la condition physique adéquate à la réalisation de l'activité.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 13 : INTERPRETATION DU REGLEMENT

Les éventuelles demandes relatives à l'interprétation du présent règlement sont à communiquer par écrit, à l'attention de la Région Normandie, Direction de la communication, à l'adresse mentionnée à l'article 10 du présent règlement ou à l'adresse mail suivante : darm@normandie.fr. Cette demande ne peut être transmise au-delà d'un délai de 15 jours après la date de clôture du jeu.

Tout différend ou litige concernant le jeu fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

La loi applicable est la loi française.